

Scolarisation des élèves avec TSA

Etat des lieux et perspectives

Conférence ANNECY 1^{er} octobre 2016

Christine PHILIP, Maître de conférences honoraire INS HEA

Christine Philip, Maître de conférences
honoraire en Sciences de l'Education, INS

HEA

L'enjeu de la scolarité ?

- « **La capacité à être autonome dépend, entre autres, du parcours scolaire de chacun d'entre nous.** En ce qui concerne **les élèves autrement capables**, de la réussite de ce parcours découlera la réussite d'une existence citoyenne et responsable.
- Par conséquent **un parcours scolaire négligé ou bâclé provoquera immanquablement un sur-handicap dont souffrira la personne devenue adulte.. »**

Marcel Nuss, Former à l'accompagnement des personnes handicapées

p. 72

Plan de l'intervention

I. Situation actuelle (rapports, chiffres)

II. Comment faire évoluer cette situation ?

**Pour conclure : aller vers l'INCLUSION
SCOLAIRE ...**

Situation actuelle

Rapports, chiffres

Taux de scolarisation des élèves avec handicap



Données RERS 2015, - MENESR-DEPP, traitement Cnesco

Christine Philip, Maître de conférences
honoraire en Sciences de l'Education, INS HEA

Chiffres du CESE (Comité Economique, Social et Environnemental) Octobre 2012

- « On estime que le nombre d'enfants autistes de moins de 20 ans est situé entre **90 000 à 110 000 individus** »
- « **Seul le quart est scolarisé en milieu ordinaire** » autour de **20 000** (p.18)
- « **2 920 enfants français accueillis dans l'enseignement adapté belge et 1 900 accueillis en établissements spécialisés** » (p.20)

Chiffres récents (EN) 2012

- La scolarisation des élèves avec autisme et TED en milieu ordinaire concerne majoritairement des **niveaux d'enseignement peu élevés**
- **Sur les 20 375 des élèves autistes et TED :**
- **7 784 élèves sont de niveau préélémentaire** (classes ordinaires)
- **8 054 élèves en élémentaire (Moitié en CLIS/ULIS école)**
- **3 823 élèves seulement de niveau collège (moitié en ULIS)**
- **332 élèves autistes et à TED en niveau lycée**
- **382 en niveau lycée professionnel**

Scolarisation à temps partiel

- **Les élèves autistes ou TED sont plus fréquemment scolarisés à temps partiel (27,7%) contre 9,5%** pour l'ensemble des élèves en situation de handicap (enquête EN)
- **Surtout pour les élèves de niveau d'enseignement préélémentaire (47,5% contre 29,5%).**

Enquête Education nationale

Rapport du sénat

- Le rapport sénatorial de la commission des lois (juillet 2012) met en évidence **que 20 000 enfants en France sont sans solution scolaire.**
Ce sont les enfants les plus atteints (**polyhandicapés et autistes sévères**), les moins autonomes, qui sont dans cette situation.

La France à nouveau condamnée par le Conseil de l'Europe



- Nouvelle condamnation par le Conseil de l'Europe (février 2014) **pour ne pas suffisamment proposer de scolarisation en milieu ordinaire pour cette population**
- Ni de formation professionnelle dans le prolongement de la scolarisation
- ***« à l'unanimité, il y a violation de l'article 15§1 de la Charte en ce qui concerne le droit des enfants et adolescents autistes à la scolarisation en priorité dans les établissements de droit commun. »***

Loin de la situation française : au Pays Basque espagnol

- A l'école primaire, **88% des enfants avec un TSA du Pays basque sont en inclusion en classe ordinaire à temps plein. Le niveau intellectuel n'est pas un critère déterminant.** Ce sont uniquement les enfants qui ont besoin d'un soutien très important (autisme sévère) qui sont en CLIS (12%).
- **La scolarisation des enfants, avec ou sans handicap, dépend du département de l'instruction publique, dès la naissance.** Les parents peuvent choisir pour leur enfant une école publique ou privée. **En général, les parents placent leurs enfants à l'école dès l'âge de 2 ans,** mais selon les possibilités de l'école, l'enfant peut être accueilli dès la naissance. **Tous les locaux sont situés au sein des établissements scolaires, même pour les tout-petits**

Point de vue d'un psychiatre au pays basque espagnol



C'est l'école qui a des besoins particuliers, les enfants autistes ont des besoins ordinaires, ils ont besoin d'action, d'apprendre, d'affection, d'activité, de manger, de rire....ils ont les mêmes besoins que les autres, ce n'est pas qu'ils aient des besoins spécifiques, ce qui est spécial, ce sont les besoins qu'a le système pour prendre en charge les besoins ordinaires que ces enfants ont.


Dr. J. Fuentes

Christine Philip, Maître de conférences
honoraire en Sciences de l'Education, INS HEA

La loi de refondation de l'école (2013)

- L'école refondée est présentée comme **une « école inclusive »**
- Le principe de l'inclusion scolaire est posé **« pour tous les enfants sans distinction »**
- « La scolarisation en milieu ordinaire est favorisée. Elle permet d'obtenir de **meilleurs résultats pour les élèves en situation de handicap** et pour les autres **une plus grande ouverture à la différence »**

Quelques avancées ...

- Ouverture des UE en maternelle pour enfants autistes
- Importation des UE des établissements spécialisés dans les écoles  **un pas vers l'inclusion...**
- Même si ces « inclusions collectives » ne risquent d'être que « géographiques »
- Par ailleurs se mettent en place pour les élèves des anciennes CLIS des « **ULIS école** » ...

**Comment aller plus loin et
faire évoluer cette situation ?**

Cesser d'exclure ...

- « Dans la plupart des cultures, la même tentation perdure : **placer ces personnes spéciales dans des lieux spéciaux sous la responsabilité de spécialistes.** Tenues à une certaine distance des activités collectives, coupées du continent des autres, insularisées, elles ne sont que des visiteurs épisodiques de l'espace commun. **Aux spécialistes et autres spécialisés de s'en occuper dans des structures dédiées. »**

Charles Gardou, *La société inclusive, parlons-en !*

Le conseil de l'Europe en 2010 prône une désinstitutionnalisation progressive

- **« Chaque fois que cela s'avèrera possible, leur scolarité ou leur formation professionnelle devrait se dérouler, à tous les stades de leur éducation, dans les établissements fréquentés par les autres enfants et ils devraient bénéficier du soutien qui facilitera leur scolarité et leur formation effectives au sein des systèmes d'éducation classique.**
- Lorsque le recours à des établissements scolaires ou à des unités spécialisées est jugé indispensable et utile, ceux-ci devraient être associés à ceux de l'enseignement classique et devraient être aidés à établir des passerelles et à s'ouvrir à la communauté locale ».

1. Former tous les acteurs **(pas seulement les professionnels)** **à l'inclusion**

Comprendre l'inclusion

- « **L'inclusion totale** adopte tout d'abord une **philosophie du rejet zéro, position qui abolit toute forme de rejet.** Deuxièmement, elle ne retient qu'un seul placement pour tous les élèves, **la classe ordinaire**, et ce, **quelles que soient les capacités intellectuelles ou les particularités de fonctionnement des élèves** avec handicaps ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation
- Troisièmement, **elle vise une intégration pédagogique optimale** ; d'une part, en **intégrant le maximum de contenus d'apprentissage des programmes d'études ordinaires**, d'autre part, en favorisant la participation active des élèves en difficulté aux activités d'apprentissage de la classe »

Raymond Vienneau, Québec, la recherche sur l'inclusion scolaire

PRENDRE L'INCLUSION COMME UNE FINALITÉ ET COMME UN DÉFI PERMANENT

L'inclusion n'est pas un objectif mais **une finalité, un idéal** et une **valeur éducative**

Ne peut jamais être atteinte en totalité : on ne peut que « tendre vers l'inclusion »

C'est aussi un **processus jamais achevé**, on peut toujours « faire mieux » !

On ne peut pas juger *a priori* de sa possibilité

On doit s'y engager et surmonter les obstacles inévitables à sa mise en œuvre

C'est un **défi permanent**

Intégration et inclusion : deux processus inverses

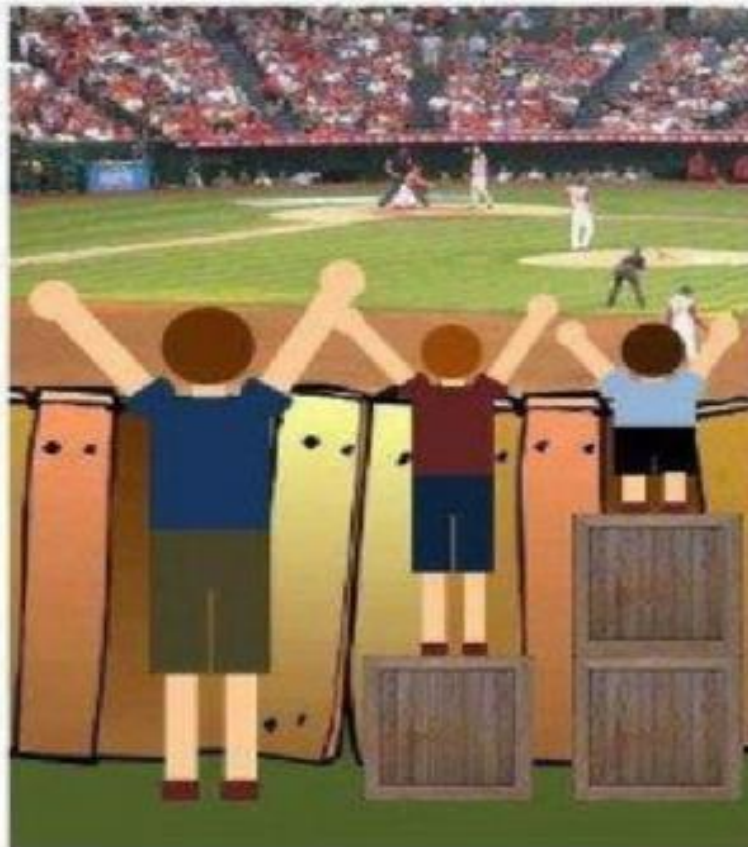
- Dans l'**intégration**, c'est la personne handicapée qui doit s'adapter au milieu qui l'accueille. Ce dernier ne bouge pas et applique ses normes
- Dans l'**inclusion** c'est le milieu d'accueil qui fait l'effort de s'adapter et répondre aux besoins particuliers de la personne en difficulté ou handicapée

Intégration



Egalité

Inclusion



Equité

Distinguer les deux logiques

Intégration

- Concerne **les élèves handicapés**
- Est **centrée sur le déficit** de l'élève
- Nécessite des dispositifs prévus (**CLIS, ULIS**)
- **A des limites** correspondant aux **normes en vigueur** dans le système

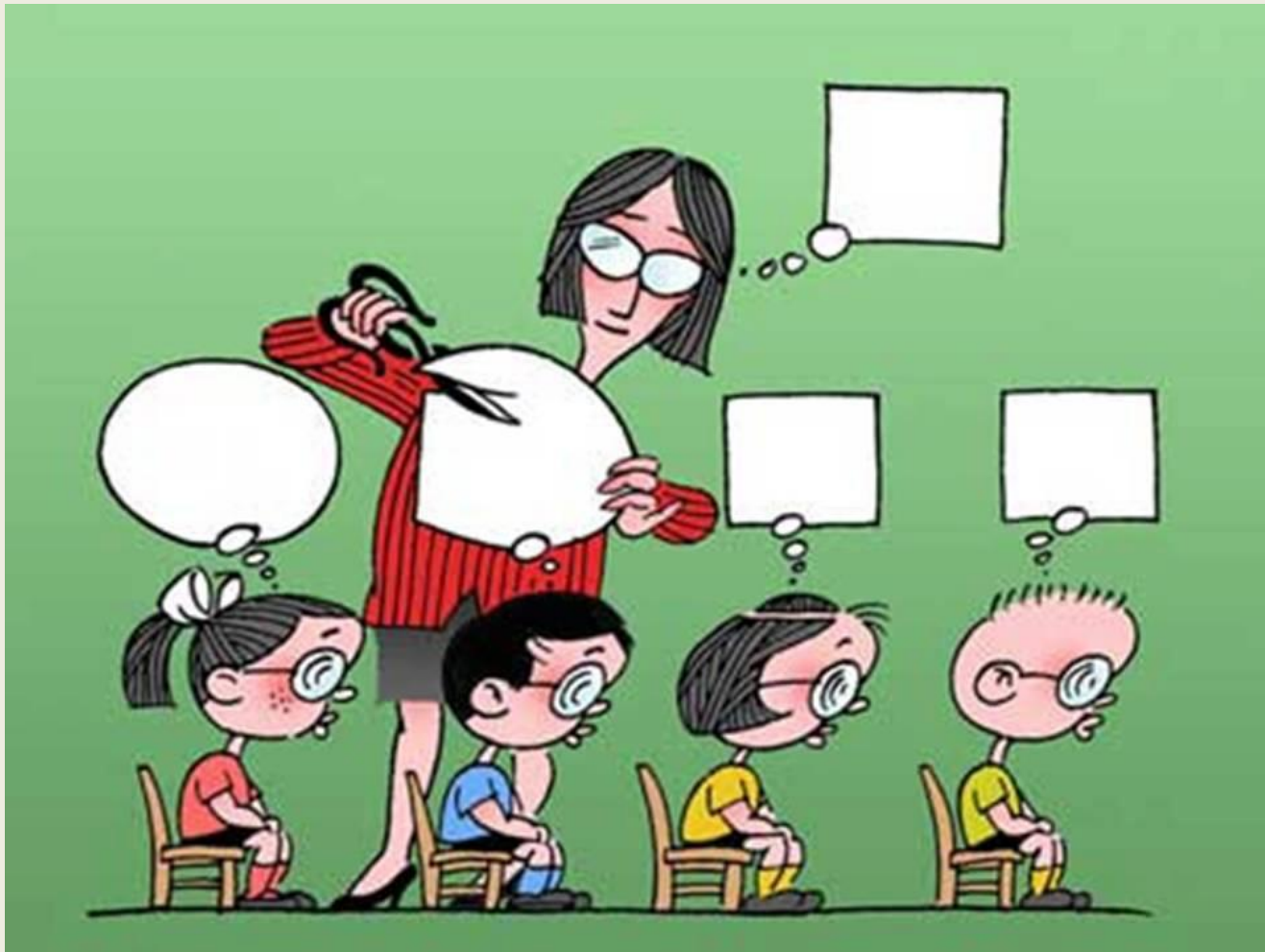
Inclusion

- Concerne **TOUS les élèves**
- Prend en compte **toutes les différences**
- S'adapte en répondant aux besoins des élèves
- **N'a aucune limite**

Le problème : notre système anti-inclusif

- On est dans un système **qui prône l'inclusion tout en pratiquant l'intégration**
- Un système anti-inclusif qui prône une école inclusive
- **Une injonction paradoxale ? Celle qui rend fou ?**
- Exemple d'injonction paradoxale :
 - **accueillez toutes les différences MAIS ...**
 - **évaluez les élèves et écartez tous ceux qui ne peuvent rejoindre la norme !**

Notre système éducatif



Christine Philip, Maître de conférences
honoraire en Sciences de l'Education, INS HEA

Ecart à la norme et exclusion



Christine Philip, Maître de conférences
honoraire en Sciences de l'Education, INS HEA

Situation de l'élève à BEP « intégré »



Christine Philip, Maître de conférences
honoraire en Sciences de l'Education, INS HEA

LA solution : modifier le système !

Développer un **systeme** **moins centré sur des normes**

- Dans notre systeme **dès qu'un élève s'écarte trop de la « norme »** on considère qu'il n'a plus sa place à l'école ...
- Apprécier les progrès d'un élève **en se référant à lui-même et à son propre rythme de développement**
- L'important est qu'il progresse à son rythme et si possible parmi les autres ...

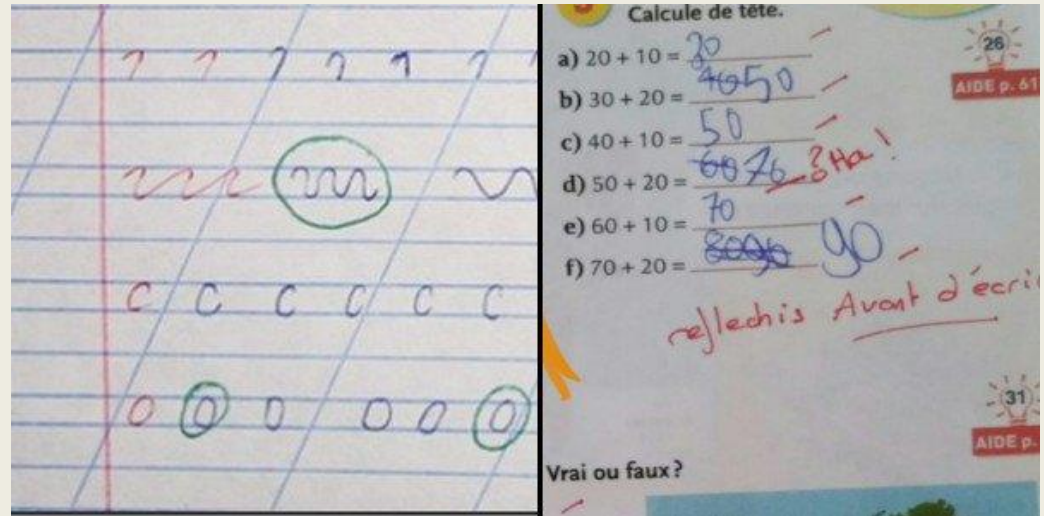
Ne pas oublier ...

la dimension pédagogique de l'inclusion

- L'école inclusive est une **autre école** qui prendrait vraiment en compte toutes les différences
- **Avec d'autres modalités d'évaluation** et non cette référence constante à la norme
- Une **pédagogie différenciée** et individualisée où chacun peut apprendre à son rythme
- Cette pédagogie s'appuie sur une **évaluation inclusive**
- Elle se pratique dans certains pays d'Europe du nord (**Finlande**) très performants et bien classés dans les enquêtes Pisa ...

Modifier les pratiques pédagogiques

- Promouvoir une évaluation positive
- Pratiquer une pédagogie différenciée



La pédagogie de l'inclusion

- Un nouveau paradigme en éducation selon R. Vienneau (Québécois)
- « **Le paradigme du groupe classe, traditionnellement conçu comme 1x30** (un groupe relativement homogène de trente élèves) **est appelé à être remplacé par une nouvelle conception du groupe classe**, qu'on pourrait illustrer par la phrase mathématique **de 30 x1** (ou 30 apprenants individuels). On peut décrire sommairement le défi que pose l'implantation d'une pédagogie de l'inclusion en disant que cela revient à **passer de 1x30 à 30x1** » !

Impliquer les élèves dans le processus inclusif

Christine Philip, Maître de conférences honoraire
en Sciences de l'Education, INS HEA

Faire des élèves des acteurs de l'inclusion

- Préparer les élèves tout-venants en leur **expliquant les particularités de ces élèves**
- Il existe des documents pour cette sensibilisation des élèves selon leur âge (ouvrages, vidéos)
- Etre très vigilant par rapport aux moqueries
- **Eduquer les élèves au respect de la différence**
- Les inciter à aller vers leur camarade et à **jouer le rôle de tuteur (études sur le pairing)**

Développer un apprentissage coopératif

L'apprentissage coopératif peut favoriser l'apprentissage et le développement social, à la fois d'élèves en difficulté et d'élèves sans difficulté

Les élèves doivent être réunis au sein de groupes hétérogènes pour travailler ensemble à l'atteinte d'objectifs communs (améliorer la performance du groupe), mais également pour s'entraider dans la poursuite d'apprentissages propres à certains élèves

Instaurer des partenariats

- Partenariat **avec les parents** en tout premier lieu
- Les parents sont des **experts de leur enfant** et sont susceptibles d'informer et instruire les professionnels
- C'est aux professionnels de solliciter les parents
- Engager aussi le partenariat **avec les professionnels qui accompagnent l'enfant hors temps scolaire** (même les professionnels en libéral...)

Impliquer tous les acteurs

Les élèves

- Créer un **sentiment d'appartenance** à l'école
- Qu'ils soient **fiers d'eux-mêmes** et de ce qu'ils font

Les parents

- Qu'ils **se sentent accueillis** par les personnels
- Qu'ils soient **traités avec respect**
- Que leur **point de vue soit pris en considération**

Les personnels

- Qu'ils **se sentent valorisés et soutenus**
- Qu'ils **encouragent une bonne communication**
- Qu'ils mettent en place un **environnement positif de travail**

FORMER LES ENSEIGNANTS A L'AUTISME ET AUX SAVOIR-FAIRE SPECIFIQUES

Christine Philip, Maître de conférences honoraire
en Sciences de l'Education, INS HEA

Former aux savoir-faire recommandés par la HAS (2012)

Avoir recours aux méthodes éducatives existantes
TEACCH ou ABA, et les outils de communication
PECS ou MAKATON

Ces savoir-faire ne concernent pas seulement les
professionnels du médico-social

Ils concernent aussi les enseignants

**« Supprimer l'étanchéité entre les
formations des enseignants et celles des
personnels médicaux-sociaux » :**
proposition du rapport Pompili



CANAL AUTISME

www.canalautisme.com

<https://www.facebook.com/canal.autisme>



Christine Philip, Maître de conférences honoraire
en Sciences de l'Education, INS HEA

La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation

Revue internationale

Numéro 60 - Janvier 2013

Le dossier

L'autisme, une grande cause scolaire



Direction:
Christine Philip
Ghislain Magerotte

et en rubriques

**Le soutien social aux enseignants:
un facteur de réussite de la démarche inclusive**
Denise Curchod-Ruedi, Pierre-André Doudin

**Un pari insensé dans une France monolingue:
intégrer des enfants étrangers
nouvellement arrivés
à l'école élémentaire**
Jean-Charles Rafoni

Éditions de l'INS HEA
en partenariat avec **CHAMP SOCIAL**
EDITIONS



18 €

ENFANCES

Sous la direction de
Christine Philip
Ghislain Magerotte
Jean-Louis Adrien

SCOLARISER DES ÉLÈVES AVEC AUTISME ET TED

Vers l'inclusion

La loi du 11 février 2005 et ses textes d'application affirment « un droit à la scolarisation pour les élèves handicapés ». Dans les dernières circulaires, l'option politique d'inclusion scolaire s'est substituée à celle d'intégration. Pourtant, dans la réalité, la majorité des élèves souffrant d'autisme ou de TED (troubles envahissants du développement) connaissent bien souvent des situations d'intégration *a minima* sans aménagement pédagogique dans les classes qui les accueillent.

Il importe d'apprécier la situation actuelle à travers :

- le cadre juridique et institutionnel ;
- les solutions classiques actuelles, notamment l'auxiliaire de vie scolaire ;
- les solutions et les méthodes d'apprentissage mises en place.

Cet ouvrage donne la parole à des auteurs issus de différents milieux : des universitaires chercheurs, des professionnels de terrain, des formateurs mais aussi des parents et des personnes autistes elles-mêmes. Ils construisent une réflexion partagée à travers une pluralité d'exemples concrets en France, mais aussi à l'étranger.



6952212
ISBN 978-2-10-057245-8



Sous la direction de
C. PHILIP
G. MAGEROTTE
J.-L. ADRIEN

SCOLARISER DES ÉLÈVES
AVEC AUTISME ET TED

Jean-Louis Adrien
Stéphanie Bonnot Biney
Cécile Clément
Sophie Cornuau
Sophie de Souza
María Pilar Gattigro
Philippe Garnier
Pascal Gosselin
Gérard Griffon
Néon Lagendra
Ghislain Magerotte
Emmanuel Meyer
Renée Michel-Brazil
Annie Faquet
Christine Philip
Jean-Edmond Pilvan
Christine Plassard
Joseph Schovanec
Chantal Sicile-Kira
Catherine Thèse-Daquin
Sylvie Troger
Magali Wülfelond
Jean-Michel Wavelet
Agnès Wolmant



Scolariser des élèves avec autisme et TED

Vers l'inclusion

Sous la direction de
Christine Philip
Ghislain Magerotte
Jean-Louis Adrien



DUNOD

Sous la direction de
Dominique Yvon

Avec la collaboration de Christine Philip, Bernadette Rogé et Scania de Schonen

À la découverte de l'autisme

Des neurosciences à la vie en société





ENFANTS AUTISTES
À L'ÉCOLE PRIMAIRE
SAVOIRS SCOLAIRES
ET CODES SOCIAUX

Primaire
ASH [Adaptation scolaire
et socialisation des élèves
handicapés]



Christine Philip, Maître de conférences honoraire
en Sciences de l'Éducation, INS HEA